

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 11 mars 2020 à 10 h 10, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
M. Steeve Verret
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
Mme Suzanne Verreault
Mme Émilie Villeneuve

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

[CE-2020-0448](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 4 relatif à la prolongation du contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien (Dossier 49011) - [AP2020-077](#) (CT-2465260) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 840 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la prolongation du contrat adjugé à *Bell Mobilité – Division radio*, en vertu de la résolution CA-2016-0441 du 7 décembre 2016, pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-0449 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion documentaire et d'un contrat de services d'entretien et de soutien de la solution logicielle (Appel d'offres public 64679) - AP2020-138 (CT-2470685) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Irosoft inc.*, du contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion documentaire et du contrat de services d'entretien et de soutien de la solution logicielle, de la date d'adjudication et au plus tard au 31 décembre 2023, pour une somme de 104 269 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64679 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 janvier 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

CE-2020-0450 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Printemps 2020 (Appel d'offres public 73004) - AP2020-145 (CT-AP2020-145) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité pour la fourniture et la plantation d'arbres, d'un montant de 457 800 \$;
- 2° l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération pour la fourniture et la plantation d'arbres, d'un montant de 13 500 \$;
- 3° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Printemps 2020, de la date d'adjudication au 13 novembre 2020, conformément à la demande publique de soumissions 73004 et selon les prix soumis pour chacun des lots :
 - Lot 1 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 119 805 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
 - Lot 3 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 90 426 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
 - Lot 4 : *Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.*, pour une somme de 87 561,41 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 février 2020;
 - Lot 5 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 131 129 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020;
 - Lot 6 : *Maxi-Paysage inc.*, pour une somme de 93 609 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;

- Lot 7 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 89 282 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
 - Lot 8 : *Maxi-Paysage inc.*, pour une somme de 89 642 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
 - Lot 9 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 89 163 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020;
 - Lot 10 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 87 859 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020.
-

CE-2020-0451 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2019–1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement - DE2020-036 (Ra-2182)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2019–1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-0452 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-011 (Ra-2182)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale*.

CE-2020-0453 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* pour des travaux de compétence d'agglomération - **IN2020-005 (Ra-2182)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la modification de la fiche PIQ 2042001–A pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de l'ingénierie d'un montant de 100 000 \$;
 - 3° l'appropriation d'un montant de 1 175 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, afin de réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2020* et le *Programme d'entretien des chaussées 2020*.
-

CE-2020-0454 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité, du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements - RH2020-151 (Ra-2182)***

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité, du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
 - 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
 - 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.
-

CE-2020-0455 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires et la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020 du Service du développement économique et des grands projets - DE2020-066 (CT-DE2020-066) — (Ra-2182)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 404 119 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de certaines dépenses de l'exercice financier 2020 du Service du développement économique et des grands projets;

- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 704 926 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ces dépenses;
- 3° l'autorisation de l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir ces dépenses.

CE-2020-0456 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020–2021 du Service du développement économique et des grands projets - **DE2020-083** (CT-DE2020-083) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 540 000 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de certaines dépenses de l'exercice financier 2020–2021 du Service du développement économique et des grands projets;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 190 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ces dépenses;
- 3° l'autorisation de l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir ces dépenses.

CE-2020-0457 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA–2020–0080 relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022 - **DE2020-087** (CT-DE2020-087) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA–2020–0080 du 19 février 2020, relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022, afin de remplacer le premier paragraphe par la recommandation suivante :

« 1° d'approprier une somme maximale de 102 460 \$ à même le *Fonds de développement des territoires* et une somme maximale de 219 920 \$ à même le

fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation des projets prévus à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022 ».

CE-2020-0458 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Vidéotron ltée* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases ingénierie détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73124) - **AP2020-075** (CT-2466222) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Vidéotron ltée* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases ingénierie détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 219 600,06 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.
-

CE-2020-0459 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - **AP2020-105** (CT-2467810) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 2 034 048 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.
-

CE-2020-0460 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1334 - **TE2020-004** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1334;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 610 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1334. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2020-0461 Dépôt des listes de contrats en vertu de l'article 473.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) - **AP2020-121** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de :

- la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande et d'ententes pour le mois de décembre 2019;
- la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et d'ententes ou payés par la carte d'achat ou en atelier de facture décentralisé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

et demande que ces listes soient déposées au conseil de la ville, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

CE-2020-0462 Adoption du *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2020*, R.V.Q. 2848, et dégageant d'une somme aux fins du versement de subventions - **CU2020-016** (CT-CU2020-016) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2020*, R.V.Q. 2848;
- 2° d'autoriser le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à utiliser une somme maximale de 45 000 \$ aux fins de l'attribution des subventions en vertu dudit règlement.

CE-2020-0463 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3935, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 802 du cadastre du Québec, arrondissement de Beauport - DE2020-071 (CT-2470826) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 3935, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 023,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de la succession de Marcel Tremblay et de Jacqueline Clouet, pour une somme de 205 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues à l'article 1.3;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

CE-2020-0464 Entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative au déplacement d'un réseau aérien sur les lots 6 329 661, 6 329 660 et 6 329 659 (1252, chemin de la Canardière - 1235, boulevard Montmorency), dans le cadre du projet de la zone d'innovation du Littoral Est - DE2020-072 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs (DCL-22560709) du 10 février 2020, entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement d'un réseau aérien sur les lots 6 329 661, 6 329 660 et 6 329 659 (1252, chemin de la Canardière - 1235, boulevard Montmorency), dans le cadre du projet de la zone d'innovation du Littoral Est;
- 2° d'autoriser *Hydro-Québec* à poursuivre les travaux d'ingénierie nécessaires au déplacement du réseau aérien sur les lots 6 329 661, 6 329 660 et 6 329 659 (1252, chemin de la Canardière - 1235, boulevard Montmorency);
- 3° de s'engager à rembourser *Hydro-Québec* de tous les frais encourus, relatifs aux travaux d'ingénierie, advenant que la Ville abandonne le projet;
- 4° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ladite entente.

CE-2020-0465 Paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec - DG2020-011 (CT-2470169) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec, au montant de 326 162,62 \$ (plus les taxes applicables), couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

CE-2020-0466 Adoption du Règlement sur la division du territoire de la ville en 21 districts électoraux, R.V.Q. 2819 - GA2020-001 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur la division du territoire de la ville en 21 districts électoraux*, R.V.Q. 2819, incluant la dénomination du district électoral numéro 8, des Saules - Les Méandres;
- 2° de soumettre ledit règlement à l'approbation de la *Commission de la représentation électorale du Québec* pour les districts électoraux qui dérogent au critère numérique prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CE-2020-0467 Appropriation de sommes à même le Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, pour des travaux de compétence de proximité - IN2020-004 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant de 925 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence de proximité, afin de réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2020* et le *Programme d'entretien des chaussées 2020*.

CE-2020-0468 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc*, R.V.Q. 2812 - **PA2019-167** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc*, R.V.Q. 2812.

CE-2020-0469 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation*, R.V.Q. 2822 - **PA2020-016** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation*, R.V.Q. 2822.

CE-2020-0470 Adoption du *Règlement sur les animaux domestiques*, R.V.Q. 2698 - **PQ2020-009** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur les animaux domestiques*, R.V.Q. 2698.

CE-2020-0471 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux animaux domestiques*, R.V.Q. 2798 - **PQ2020-010** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux animaux domestiques*, R.V.Q. 2798.

CE-2020-0472 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020 demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir une séance du comité plénier portant sur le chantier du Centre de glaces de Québec avec les responsables du dossier, et que la lettre d'entente soit présentée aux élus dans un cadre que la Ville jugera opportun - GI2020-006 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020, demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir une séance du comité plénier portant sur le chantier du Centre de glaces de Québec avec les responsables du dossier.

CE-2020-0473 Autorisation de déposer quatre formulaires de demande d'aide financière au gouvernement provincial dans le cadre du programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (dossiers 2029056, 2029057, 2029058, 2029059) - IN2020-007 (Ra-2182)

Attendu que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités du guide du programme qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière audit programme et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de s'engager à respecter les modalités du guide du programme qui s'appliquent à elle;
- 2° de s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*;
- 3° de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4° de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au même programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- 5° de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

- 6° d'autoriser le dépôt des demandes d'aide financière au programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*;
- 7° d'autoriser le Service de l'ingénierie à soumettre quatre demandes d'aide financière au sous-volet 2.1 dudit programme, soit les dossiers portant les numéros 2029056, 2029057, 2029058 et 2029059.
-

CE-2020-0474 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020 relatif aux réponses en lien avec les questions reçues dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement concernant la construction du tramway - RS2020-002 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020, demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir d'ici le 31 mars 2020, une séance du comité plénier pour détailler les réponses à la majorité des questions qui auront été répondues en regard du projet de tramway.

CE-2020-0475 Mandat de madame la conseillère Geneviève Hamelin - GA2020-002 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de décréter que le défaut de madame la conseillère Geneviève Hamelin d'assister aux séances du conseil de la ville et autres instances décisionnelles, à compter du 26 août 2019 et jusqu'au 31 juillet 2020, n'entraîne pas la fin de son mandat, conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, prolongeant ainsi le congé pour cause de maladie accordé par le conseil de la ville dans sa résolution CV-2019-0928 du 18 novembre 2019.

CE-2020-0476 Adjudication de contrats pour la fourniture d'enrobés bitumineux – Été 2020 – Lots 1 à 3 (Appel d'offres public 64795) - AP2020-058 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture d'enrobés bitumineux – Été 2020, conformément à la demande publique de soumissions 64795 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives du 4 février 2020 :

- Lot 1 : *Pavage U.C.P. inc.*;
 - Lots 2 et 3 : *Asphalte Lagacé ltée.*
-

CE-2020-0477 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'analyseurs de mercure – Incinérateur (lot 1) – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Appel d'offres public 61346) - AP2020-066 (CT-2433059) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Everest Automation inc.*, le contrat pour la fourniture d'analyseurs de mercure – Incinérateur (lot 1) – Arrondissement de La Cité–Limoilou, pour une somme de 185 771 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 61346 et à sa soumission révisée du 8 octobre 2019.

CE-2020-0478 Avis de modification numéro 16 relatif à la construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie – Arrondissement des Rivières (Appel d'offres public 50516) - AP2020-070 (CT-2470794) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 238 761,05 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Construction Marc Drolet inc.*, en vertu de la résolution CE-2017-2071 du 29 novembre 2017, pour la construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie – Arrondissement des Rivières, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 16 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-0479 Dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de décembre 2019 - AP2020-120 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser, par l'entremise de la *demande d'achat*, ou payées par la *carte d'achat* ou l'*atelier de factures* pour le mois de décembre 2019, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19).

CE-2020-0480 Annulation de l'appel d'offres public 73006 relatif au contrat de services professionnels – Traçabilité de sols contaminés pour divers projets municipaux 2020 - AP2020-135 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif annule l'appel d'offres public 73006 relatif au contrat de services professionnels – Traçabilité de sols contaminés pour divers projets municipaux 2020.

CE-2020-0481 Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue des Loutres (PSO180682) – Arrondissement de Charlesbourg (Appel d'offres public 64626) - **AP2020-140** (CT-2470593) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Construction et Pavage Portneuf inc.*, le contrat pour la réfection de la rue des Loutres (PSO180682) – Arrondissement de Charlesbourg, pour une somme de 1 160 329,74 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64626 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 février 2020.

CE-2020-0482 Adjudication d'un contrat de services professionnels – Contrôle de la qualité des matériaux et surveillance des travaux pour la construction de nouveaux trottoirs 2020 (PSU190692 et PSU190693) (Appel d'offres public 64871) - **AP2020-156** (CT-2470992) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *FNX-INNOV inc.*, le contrat de services professionnels – Contrôle de la qualité des matériaux et surveillance des travaux pour la construction de nouveaux trottoirs 2020 (PSU190692 et PSU190693), pour une somme de 235 793 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64871 et à sa soumission du 18 février 2020;
- 2° autorise *FNX-INNOV inc.*, par son chargé de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2020-0483 Adjudication d'un contrat pour la transplantation et la plantation d'arbres – année 2020 (Appel d'offres public 73151) - **AP2020-157** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Arboréal Québec Ltée*, le contrat pour la transplantation et la plantation d'arbres – année 2020, de la date d'adjudication au 31 décembre 2020, pour une somme estimée de 124 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73151 et aux prix unitaires de sa soumission du 18 février 2020.

CE-2020-0484 Renouveaulement du contrat pour la fourniture de soude caustique et d'acide sulfurique – Lot 1 (Appel d'offres public 52876) - AP2020-159 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat pour la fourniture de soude caustique et d'acide sulfurique, adjugé à *Brenntag Canada inc.* – Lot 1, en vertu de la résolution CE–2019–0044 du 17 janvier 2019, pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, conformément à la demande publique de soumissions 52876 et aux prix unitaires de sa soumission du 24 octobre 2018.

CE-2020-0485 Contribution annuelle 2020 de la Ville de Québec à l'Association internationale des maires francophones - CU2020-006 (CT-CU2020-006) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le paiement d'un montant de 5 000 euros (au taux du jour en date du paiement) à l'Association internationale des maires francophones (AIMF), à titre de contribution pour l'année 2020.

CE-2020-0486 Prise d'acte du rapport des transactions immobilières effectuées par le Service du développement économique et des grands projets, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, et ajout de deux transactions immobilières pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 - DE2020-074 (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport des transactions immobilières effectuées par le Service du développement économique et des grands projets, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, et de l'ajout de deux transactions immobilières pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019.

CE-2020-0487 Subvention au Club social Victoria inc. pour l'année 2020 - DE2020-075 (CT-2470566) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 28 500 \$ au *Club social Victoria inc.* pour l'année 2020.

CE-2020-0488 Dépôt du suivi de performance par le comité de supervision de la *Réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec*, au 31 décembre 2019 - **FN2020-015** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt du suivi de performance par le comité de supervision de la *Réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec* (R.V.Q. 1103), au 31 décembre 2019.

CE-2020-0489 Autorisation pour la tenue de collectes de sang par *Héma-Québec* - **PI2020-004** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la tenue de deux collectes de sang par *Héma-Québec* dans les casernes suivantes, aux dates et heures mentionnées :

- Caserne 10 située au 1808, avenue Jules-Verne : le 25 juin de 14 h à 20 h;
- Caserne 11 située au 183, route 138 à Saint-Augustin-de-Desmaures : le 8 juillet de 14 h à 20 h.

CE-2020-0490 Ordonnance numéro O-158 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel relativement aux accès privés de l'immeuble de l'*Association canadienne des automobilistes* (CAA-Québec) et du magasin-entrepôt *Costco* - Arrondissement des Rivières - **TM2020-016** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro O-158 concernant la circulation sur des accès privés de l'immeuble de l'*Association canadienne des automobilistes* (CAA-Québec) et du magasin-entrepôt *Costco*, relative au Règlement R.V.Q. 2111, jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-0491 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 19 et 21 février 2020

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 19 et 21 février 2020, tels que rédigés.

CE-2020-0492 Abolition d'un poste de conseiller en développement organisationnel, classe 2, à la Division des services auxiliaires et de l'amélioration continue du Service des approvisionnements, création d'un poste de conseiller–cadre, classe 2, à la direction du Service des approvisionnements et affectation de monsieur Richard Groulx (ID. 102359) - RH2020-191 (CT-RH2020-191) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste de conseiller en développement organisationnel (P591), classe 2 (poste no 34297) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division des services auxiliaires et de l'amélioration continue du Service des approvisionnements;
 - 2° crée un poste de conseiller–cadre (D254), classe 2 (poste no 45812) de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, à la direction du Service des approvisionnements;
 - 3° affecte monsieur Richard Groulx (ID. 102359), employé permanent, à l'emploi de conseiller–cadre (D254), classe 2 (poste no 45812), à la direction du Service des approvisionnements, avec effet le 17 mai 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-0493 Abolition d'un poste de technicien–coordonnateur à la circulation – chantiers et grands événements, classe 7, à la Division de l'exploitation et de la mobilité intelligente du Service du transport et de la mobilité intelligente, création d'un poste d'ingénieur, classe 5, à la Division de l'exploitation et de la mobilité intelligente du Service du transport et de la mobilité intelligente et nomination de madame Ghizlane Slimani (ID. 146300) - RH2020-197 (CT-RH2020-197) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste de technicien–coordonnateur à la circulation – chantiers et grands événements (F808), classe 7 (poste no 45810) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* à la Division de l'exploitation et de la mobilité intelligente du Service du transport et de la mobilité intelligente;
 - 2° crée un poste d'ingénieur (P538), classe 5 (poste no 45956) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division de l'exploitation et de la mobilité intelligente du Service du transport et de la mobilité intelligente;
 - 3° nomme madame Ghizlane Slimani (ID. 146300), en qualité d'employée régulière, à l'emploi d'ingénieure (P538), classe 5 (poste no 45956), à la Division de l'exploitation et de la mobilité intelligente du Service du transport et de la mobilité intelligente, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-0494 Donation, par madame Giorgia Volpe, de l'oeuvre d'art *Point de rencontre*, réalisée par l'artiste Giorgia Volpe, et installation à l'intérieur du centre communautaire Monseigneur–Marcoux – Arrondissement de La Cité–Limoilou - **CU2020-014** (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° accepte la donation, par madame Giorgia Volpe, de l'oeuvre d'art intitulée *Point de rencontre*, réalisée par l'artiste Giorgia Volpe, et l'installation à l'intérieur du centre communautaire Monseigneur–Marcoux – Arrondissement de La Cité–Limoilou;
- 2° signe un acte de donation, notarié en minute, confirmant cette donation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de donation joint au sommaire décisionnel. Les honoraires et les frais de publication de cet acte, de même que le choix du notaire, sont à la charge de la Ville;
- 3° sur proposition de monsieur le maire, autorise la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer, seule, l'acte de donation;
- 4° autorise le trésorier ou son représentant à délivrer un reçu pour don, à des fins fiscales, pour une somme de 15 000 \$ à madame Giorgia Volpe, sous réserve de l'acceptation de cette valeur par les autorités fiscales compétentes.

CE-2020-0495 Entente entre la Ville de Québec et le *Carrefour jeunesse–emploi Charlesbourg–Chauveau*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, pour réaliser le projet *Défi OSEntreprendre de la région de la Capitale–Nationale, 22^e édition* - **DE2020-084** (CT-DE2020-084) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 30 000 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation du projet *Défi OSEntreprendre de la région de la Capitale–Nationale, 22^e édition*;
 - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Carrefour jeunesse–emploi Charlesbourg–Chauveau*, relative au versement d'une subvention maximale de 30 000 \$, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-0496 Modification de la résolution CE-2019-2141, relative à l'entente entre la Ville de Québec et *Futurpreneur Canada*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds du développement des territoires*, pour réaliser le projet *Analyse préalable à la recherche de financement pour des jeunes entrepreneurs qui ont de la difficulté à obtenir du financement bancaire traditionnel sur le territoire de l'agglomération de Québec* - **DE2020-089** (Modifie CE-2019-2141) (CT-DE2020-089) — (Ra-2182)

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2019-2141 du 27 novembre 2019, relative à l'entente entre la Ville de Québec et *Futurpreneur Canada*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds du développement des territoires*, pour réaliser le projet *Analyse préalable à la recherche de financement pour des jeunes entrepreneurs qui ont de la difficulté à obtenir du financement bancaire traditionnel sur le territoire de l'agglomération de Québec*, afin de remplacer le premier paragraphe par la recommandation suivante :

« 1° approprié une somme maximale de 25 000 \$ à même le *Fonds de développement des territoires* et une somme maximale de 50 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Analyse préalable à la recherche de financement pour des jeunes entrepreneurs qui ont de la difficulté à obtenir du financement bancaire traditionnel sur le territoire de l'agglomération de Québec* ».

La séance est levée à 10 h 41

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir